Cinquante-septième année. - N ° 38 A Jeudi 23 février 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 636

57 – MOSELLE

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE METZ

Ventes et cessions

537 613 671 RCS Metz.
LORGEC.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 555000.00 EUR.
Adresse : 9, Rue Pierre Simon de Laplace, 57070 Metz.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE LORGEC SAS au capital de 555 000 euros Siège social : 9, rue Pierre Simon de Laplace 57070 METZ RCS METZ 537 613 671 ET LORGEC NEW Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros Siège social : 9, rue Pierre Simon de Laplace 57070 METZ RCS METZ 914 751 748 AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à METZ du 26/01/2023, La société LORGEC, société par actions simplifiée au capital de 555 000 euros, dont le siège social est 9, rue Pierre Simon de Laplace 57070 METZ, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de METZ sous le numéro 537 613 671, et la société LORGEC NEW, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 9, rue Pierre Simon de Laplace 57070 METZ, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de METZ sous le numéro 914 751 748, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société LORGEC par la société LORGEC NEW. La société LORGEC ferait apport à la société LORGEC NEW de la totalité de son actif, soit 4 829 032 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 3 525 461 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 1 303 571 euros. La société LORGEC NEW détenant la totalité des 555 000 parts composant le capital social de la société LORGEC, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de LORGEC détenues par LORGEC NEW un mali de fusion de 2 173 504 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01 Octobre 2022, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société LORGEC depuis le 01 Octobre 2022 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société LORGEC NEW. La société LORGEC sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société absorbante. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal judiciaire compétent.

Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal judiciaire de METZ au nom des deux sociétés le 14/02/2023. Pour avis.

